

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 MARS 2007

---

# COMPTE RENDU

L'an deux mil sept, le 19 mars, à 20H30, les membres du **Conseil Communautaire**, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel Communautaire sous la présidence de Monsieur **René LOGEREAU, Président**.

**Présents** : Mmes et MM LAIR, COSNUAU, BONNIN, CHRISTIANS, FOURMY, LEGEAY, DESBORDES, BLOTTIERE, FROGER, GASNIER, METTAY, RIVET-COURSIMAUULT, LEBouc Gérard, HOUALARD, PAQUIER, BONNARGENT, LOGEREAU, SOUALLE.

Formant la majorité des membres en exercice.

**Excusées** : Mme LEBouc (remplacée par Mme PAQUIER), Mme PONTON

**Absent** : M. MAUBERT.

**Secrétaire** : M.LEBOUC

---

- 1. Approbation des comptes administratifs 2006 et affectation des résultats**
    - a) Communauté de Communes
    - b) Lotissement de Rouillon
    - c) ZAE la Chenardière – 1<sup>ère</sup> tranche
    - d) SPANC
  - 2. Approbation des comptes de gestion de l'exercice 2006**
  - 3. Service communautaire de voirie : bilan financier**
  - 4. Budget Primitif 2007 de la communauté de communes**
    - a) Vote du Budget primitif
    - b) Vote du taux de la Taxe professionnelle
    - c) Vote du taux de la TEOM
  - 5. Budgets annexes : Zones d'activités 2007**
    - a) Lotissement de Rouillon
    - b) ZAE de la Chenardière – 1<sup>ère</sup> tranche
  - 6. Budget annexe du SPANC**
  - 7. Voirie : marchés d'entretien et de réparation 2007/2009**
  - 8. Skate parc : demande de subvention**
- Ajouté à l'unanimité des présents**
- 9. Personnel : recrutement d'animateurs**
-

## **1-1. Approbation des comptes administratifs de l'exercice 2006**

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de Monsieur BLOTTIERE Michel, vice-président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice dressé par Monsieur LOGEREAU Président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

### **a) Budget général de la Communauté de Communes**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		821 163,73	176 811,09		176 811,09	821 163,73
Opérations de l'exercice	3 518 014,49	4 150 544,32	661 176,68	359 933,47	4 179 191,17	4 510 477,79
<b>TOTAUX</b>	<b>3 518 014,49</b>	<b>4 971 708,05</b>	<b>837 987,77</b>	<b>359 933,47</b>	<b>4 356 002,26</b>	<b>5 331 641,52</b>
Résultats de clôture		1 453 693,56	478 054,30		478 054,30	1 453 693,56
Restes à réaliser			808 046,00	106 672,00	808 046,00	106 672,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>		<b>1 453 693,56</b>	<b>1 286 100,30</b>	<b>106 672,00</b>	<b>1 286 100,30</b>	<b>1 560 365,56</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>1 453 693,56</b>	<b>1 179 428,30</b>			<b>274 265,26</b>

### **b) Lotissement secteur de Rouillon**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés				265,42		265,42
Opérations de l'exercice	448 930,12	448 930,12	578 921,41	579 091,16	1 027 851,53	1 028 021,28
<b>TOTAUX</b>	<b>448 930,12</b>	<b>448 930,12</b>	<b>578 921,41</b>	<b>579 356,58</b>	<b>1 027 851,53</b>	<b>1 028 286,70</b>
Résultats de clôture		0,00		435,17	0,00	435,17
Restes à réaliser					0,00	0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>435,17</b>	<b>0,00</b>	<b>435,17</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>435,17</b>	<b>0,00</b>	<b>435,17</b>

c) ZAC Chenardière - 1<sup>ère</sup> tranche

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	697 284,31	697 284,31	569 784,31	570 000,00	1 267 068,62	1 267 284,31
<b>TOTAUX</b>	<b>697 284,31</b>	<b>697 284,31</b>	<b>569 784,31</b>	<b>570 000,00</b>	<b>1 267 068,62</b>	<b>1 267 284,31</b>
Résultats de clôture	0,00			215,69		215,69
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>215,69</b>	<b>0,00</b>	<b>215,69</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>215,69</b>

d) SPANC

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	39 256,74	45 341,09			39 256,74	45 341,09
<b>TOTAUX</b>	<b>39 256,74</b>	<b>45 341,09</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>39 256,74</b>	<b>45 341,09</b>
Résultats de clôture		6 084,35		0,00	0,00	6 084,35
Restes à réaliser					0,00	0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>0,00</b>	<b>6 084,35</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 084,35</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>0,00</b>	<b>6 084,35</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 084,35</b>

2° Constate pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Les comptes administratifs de la Communauté de Communes, du lotissement de Rouillon, de la ZAC de la Chenardière et du SPANC sont approuvés à l'unanimité.

## **1 – 2. Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2006**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Est du Pays Manceau,  
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2006,  
-ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2006,  
Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de FONCTIONNEMENT  
de :

Au titre des exercices antérieurs :

(A) : Excédent (+) / Déficit (-) : 821 163,73 €

Au titre de l'exercice arrêté :

(B) Excédent (+) / Déficit (-) : 632 529,83 €

Soit un résultat à affecter (si > 0)

(C) = A+B = 1 453 693,56 €

Considérant POUR MEMOIRE que le montant du virement à la section d'investissement (ligne  
023) prévu au budget de l'exercice arrêté est de : 1 041 795 €

### **Besoin de financement à la section d'investissement**

Solde d'exécution de la section d'investissement hors reste à réaliser :

(D) : - 478 054,30 €

Solde des restes à réaliser en investissement :

(E) Excédent (+) / Déficit (-) : - 701 374 €

### **AFFECTATION OBLIGATOIRE**

Besoin à couvrir : (F) : D + E = 1 179 428,30 €

Solde : (G) = C – F

Décide à l'unanimité des affectations suivantes :

-affectation en réserve (compte 1068) : 1 179 428,30 €

-affectation à l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002) : 274 265,26 €

## **2. Approbation des comptes de gestion de l'exercice 2006**

Le Conseil Communautaire :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2006 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2006.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2005, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les écritures sont conformes,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2006 au 31 décembre 2006, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2006 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes du lotissement de Rouillon, de la ZAC de la Chenardière et du SPANC.

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2006 par le Receveur tant pour la Communauté de Communes que ses services annexes, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

### **3. Service communautaire de voirie : bilan financier**

Monsieur Le Président rappelle que la communauté de communes a mis à disposition des communes de Brette les Pins, Challes et Saint Mars d'Outillé, son service de voirie.

Les conventions conclues prévoient que celles-ci participent aux frais de fonctionnement dudit service, tels qu'ils apparaissent dans la comptabilité de la communauté de communes. Il convient donc d'en arrêter le bilan financier de l'année 2006.

Le Conseil communautaire,

Vu l'article L 5211-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil de communauté du 13 février 2006,

Vu la délibération de ce jour approuvant le compte administratif de l'exercice 2006,

Arrête à la somme de 129 630.81 € le coût du service communautaire de voirie pour l'année 2006,

Dit que cette somme servira au calcul de la participation des communes ayant bénéficié de la mise à disposition, ainsi qu'à leur acompte provisionnel pour 2007.

### **4. Budget Primitif 2007 de la communauté de Communes**

#### **a) Vote du budget**

Le Président soumet au conseil le projet de budget primitif élaboré par le bureau communautaire selon les orientations définies le 12 février dernier.

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de **4 054 415 €**

Si l'on neutralise les effets de la diminution des attributions de compensation suite à l'évaluation du transfert des charges en matière de voirie, les dépenses de gestion restent au niveau de 2006 tandis que les recettes sont en légère diminution (-1.60 %).

Compte tenu de l'excédent antérieur reporté, il est proposé de virer à la section d'investissement **497 380 €** d'autofinancement.

Cette dernière s'équilibre à **2 777 470 €** Elle permet de financer les opérations validées lors du débat d'orientation budgétaire auxquelles s'ajoutent les propositions d'acquisition de matériels par le service environnement en rapport avec les projets de la commission (collecte des déchets ménagers spéciaux, expérimentation du compostage...).

Le recours à l'emprunt n'en demeure pas moins limité (397 754 €) du fait de la constitution de réserves foncières pour les zones d'activité.

Ces prévisions ont été établies selon le principe du maintien à 13.59% du taux de la TPU et de l'augmentation à 8.90% du taux de la TEOM.

**Le budget est ensuite mis au vote par chapitre au niveau de la section de fonctionnement ainsi que pour les crédits non individualisés en opération pour la section d'investissement, et par opération au niveau de la section d'investissement. Il est adopté à l'unanimité.**

#### **b) Vote du taux de la Taxe Professionnelle Unique**

Le Conseil Communautaire,

- Vu la loi N°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relatives aux droits et libertés des communes, des départements et des Régions,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code Général des Impôts

Après avoir pris connaissance des bases prévisionnelles d'imposition et du produit fiscal à taux constant notifiés par les services fiscaux, ainsi que le projet de Budget Primitif préparé par le Président et le Bureau Communautaire,

Décide à l'unanimité de maintenir à 13.59% le taux de la taxe professionnelle unique pour l'année 2007.

#### **c) Vote du taux de la TEOM**

Le Conseil Communautaire,

- Vu la loi N°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relatives aux droits et libertés des communes, des départements et des Régions,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code Général des Impôts

Après avoir pris connaissance des bases prévisionnelles d'imposition et du projet de budget préparé par le Président et le Bureau Communautaire,

**Décide à l'unanimité des votants (2 abstentions) de fixer à 8.90% le taux de la TEOM pour l'année 2007.**

### **5. Budgets annexes : Zones d'Activités 2007**

#### **a) Lotissement de Rouillon**

Les crédits non consommés de l'enveloppe initiale définie en 2004 ont été maintenus afin de régler les travaux de construction du mur anti-bruits réalisés en fin d'année 2006, et de constituer une réserve dans l'éventualité des 2 ha situés derrière MT Packaging.

Côté recettes, il est prévu d'encaisser le solde de la majorité des subventions et de vendre une partie des terrains restants.

Selon le plan de financement, l'opération devrait être excédentaire d'environ 111 000 €

**Le conseil communautaire, après cet exposé et en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le budget 2007 de l'opération.**

#### **b) ZAE de la Chenardière – 1<sup>ère</sup> tranche**

2007 enregistrera le solde des travaux de viabilisation qui ont été réalisés au cours de l'année 2006. L'ensemble des finitions (trottoirs, éclairage public...) a été différé en 2008.

Un peu plus de 57% de la surface cessible a fait l'objet d'une réservation de la part d'entreprises. La vente de ces terrains devrait rapporter un peu plus de 397 000 € S'ajoutera le solde des subventions accordées au projet pour 209 614 €

Le montant de l'emprunt souscrit en 2006 se réduira de 442 500 € à 127 268 €

**Le conseil communautaire, après cet exposé et en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le budget 2007 de l'opération.**

### **6. Budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif**

Dans l'attente de la mise en place de la délégation de service public prévue au 1<sup>er</sup> juillet, le service ne devrait assurer que le contrôle de la conception et de la bonne réalisation des équipements neufs.

La section d'exploitation s'équilibre à 12 259 € soit 27 % seulement des crédits ouverts l'an passé. Il n'est à nouveau prévu aucun crédit en section d'investissement.

**Le conseil communautaire, après cet exposé et en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le budget 2007 de l'opération.**

### **7. Voirie : Marchés d'entretien et de réparation 2007/2009**

Afin de faciliter la gestion du service et améliorer sa réactivité face aux besoins, la Communauté de communes a conclu en 2004 un marché de travaux fractionné sur trois ans dit « marché à bons de commandes ».

Celui-ci étant arrivé à son terme le 31 décembre 2006, une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée, afin d'en conclure un nouveau.

Le besoin à satisfaire a été redéfini pour tenir compte de l'élargissement de la compétence en janvier 2006. La consultation a porté sur deux lots :

- Lot n° 1 : entretien et modernisation de la chaussée
- Lot n° 2 : création, curage de fossés et arasement de bermes

Monsieur LEGEAY, Vice Président délégué à la voirie, propose d'autoriser le Président à leur signature.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil communautaire :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu le procès verbal d'attribution de la commission d'appel d'offres,

- Habilité le Président à signer le marché correspondant avec la société COLAS Centre, Route de Paris à Champagné (72470)  
Le montant annuel minimum de travaux est de 150 000 €TTC et le maximum de 400 000 € TTC. Le programme global servant de référence indicative à la consultation a été chiffré par l'entreprise à 411 771,40 €HT soit 492 478,59 €TTC.
- Habilité le Président à signer le marché correspondant avec Monsieur Francis CLEMENT La Terceirie à Challes (72250), déclaré attributaire du lot n° 2 par la commission d'appel d'offres.  
Le montant annuel minimum est de 10 000 € TTC et le montant maximum de 40 000 € TTC. Le programme global servant de référence indicative à la consultation a été chiffré par l'entreprise à 69 000 €HT soit 82 524 €TTC.

Le Président est également habilité à prendre toute décision concernant leur exécution pour la réalisation des travaux.

## **8. Skate parc**

Monsieur le Président informe l'assemblée que le projet de création d'un skate Park sur la commune de Changé est susceptible d'être éligible à la dotation globale d'équipement.

Il propose donc de solliciter cette subvention.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, adopte le projet précité, décide de solliciter le concours financier de l'Etat et arrête les modalités de financement suivantes.

COUT DES TRAVAUX HT	D.G.E. ou subvention Conseil Général (25 %)	Financement propre (80 %)
83 600	20 900	62 700

Le Conseil :

- autorise Monsieur le Président à déposer une demande au titre de la DGE 2007
- atteste l'inscription du projet au budget de l'année en cours
- atteste l'inscription des dépenses en section d'investissement
- atteste de la compétence de la Communauté de Communes à réaliser les travaux.



## **9. Personnel : recrutement d'animateurs**

Le Président demande à l'assemblée qui l'accepte à l'unanimité de bien vouloir examiner la question non inscrite à l'ordre du jour, du recrutement de cinq animateurs contractuels pour le bon déroulement des actions prévues lors de la semaine de l'environnement.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animation

Vu le décret n° 87-1108 du 30 décembre 1987 modifié fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux,

Décide de créer pour la période du 19 au 27 avril 2007, cinq postes d'adjoints territoriaux d'animation de 2<sup>ème</sup> classe, contractuels.

Ceux-ci sont créés pour faire face à un besoin occasionnel au sens de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984.

La rémunération est fixée sur base du 1<sup>er</sup> échelon du grade, proportionnellement au nombre d'heures effectué.

Le Président est habilité à signer tous les documents nécessaires à l'exécution des présentes.

**Levée de séance à 22H30**